

Saint-Martin



Hautes-Pyrénées



SOMMAIRE

p. 1	Édito du Maire	p. 6-7	Du côté des associations
p. 2-3	Du côté du Conseil	p. 8-9	Du côté des enfants
p. 4-5	Du côté des finances	p. 10-14	Du côté des habitants

Édito du Maire

Chères Saint-Martinoises, chers Saint-Martinois,

Ce premier semestre 2024 aura été marqué par l'achèvement de l'enfouissement des réseaux et la réfection du revêtement à la rue des Pyrénées.

Le projet d'aménagement de notre cœur de village est validé. Un avis d'appel public à la concurrence a été déposé. Les entreprises avaient jusqu'au 08/07 pour déposer leurs offres.

Au mois d'avril, le budget a été débattu et voté par le conseil municipal. Pour la dix-septième année et avec une taxe sur le foncier bâti que nous avons réduite de 90 % en 2018, j'ai le plaisir de vous informer que malgré le contexte économique, les taxes sur le foncier bâti et sur le foncier non bâti n'augmenteront pas en 2024.

La CATLP (Communauté d'Agglomération Tarbes Lourdes Pyrénées) travaille actuellement à l'élaboration d'un SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale). Ce document d'urbanisme doit respecter la loi Climat et Résilience de 2021 et l'objectif ZAN (Zéro Artificialisation Nette) qui prévoit de diminuer la consommation d'espace agricole et naturel de 50 % entre 2021 et 2031, 75 % entre 2031 et 2041 et 87 % entre 2041 et 2050.

Le PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) qui suivra et qui viendra se substituer à notre carte communale actuelle devra se conformer à ce SCOT. Concrètement, il sera très difficile à l'avenir d'ouvrir de nouveaux espaces à l'urbanisation et il est à craindre que certaines parcelles constructibles aujourd'hui dans notre carte communale ne le soient plus dans le futur PLUI.

Le mois de juin est le mois des examens. Toutes mes félicitations aux étudiantes et aux étudiants qui ont obtenu leurs diplômes. J'espère évidemment le meilleur pour celles et ceux qui attendent encore leurs résultats.

Je vous souhaite de passer un bel été.

Jean-Claude Lassarrette

Du côté du Conseil

Saint-Martin



Hautes-Pyrénées

Projet d'aménagement du cœur de village

Depuis le début de l'année nous travaillons à l'élaboration de l'aménagement du cœur du village. Cette opération dont l'objectif est la sécurisation du carrefour et la renaturation du site s'inscrit dans la mise en accessibilité des bâtiments et de la voirie du village.

Le dossier est validé et une consultation en vue de déterminer les entreprises qui vont réaliser les travaux est en cours dans le cadre d'un marché public.

Nous espérons que les travaux pourront débuter à l'automne pour un parfait achèvement à la fin de l'année.

DEPARTEMENT DES HAUTES PYRENEES

Commune de Saint-Martin

Ancien cimetière

Aménagement et mise en sécurité



PLAN PROJET - PLANTATIONS

Légende

	Carex morrowii 'Ice Dance' - 5 u / m2 - H 0,3 Diam. 0,3m		Osmanthus X burkwoodii - 1 u / m2 - H 3 Diam. 3m
	Calliopsis X bodinieri 'Imperial Pearl' - 1 u / m2 - H 2 Diam. 1,25m		Pieris japonica 'Débutante' - 3 u / m2 - H 0,8 Diam. 0,5m
	Chaeonomeles X superba - 1 u / m2 - H 1,5 Diam. 2m		Potentilla fruticosa 'Abbotswood' - 3 u / m2 - H 1 Diam. 1m
	Erica x darleyensis 'Eva Gold' - 3 u / m2 - H 0,4 Diam. 0,4m		Spiraea thunbergii - 1 u / m2 - H 1,5 Diam. 2m
	Leucothoe walestin 'Royal Ruby' - 1 u / m2 - H 0,8 Diam. 1m		Stipa pennata - 7 u / m2 - H 0,4 Diam. 0,3m
	Magnolia stellata - 1 u / m2 - H 3 Diam. 3m		Symphoricarpos doerrobosi 'Magic Berry' - 1 u / m2 - H 1,2 Diam. 1,2m
	Mahonia 'Soft Caress' - 1 u / m2 - H 1,3 Diam. 1,5m		Viburnum davidii - 1 u / m2 - H 1 Diam. 1,1m
	Nandina domestica - 1 u / m2 - H 2 Diam. 1,2m		
	Nandina domestica 'Firt' - 1 u / m2 - H 1 Diam. 0,8m		
	Osmanthus delavayi - 1 u / m2 - H 3,5 Diam. 3,5m		

**Légende du plan
situé en page 3**

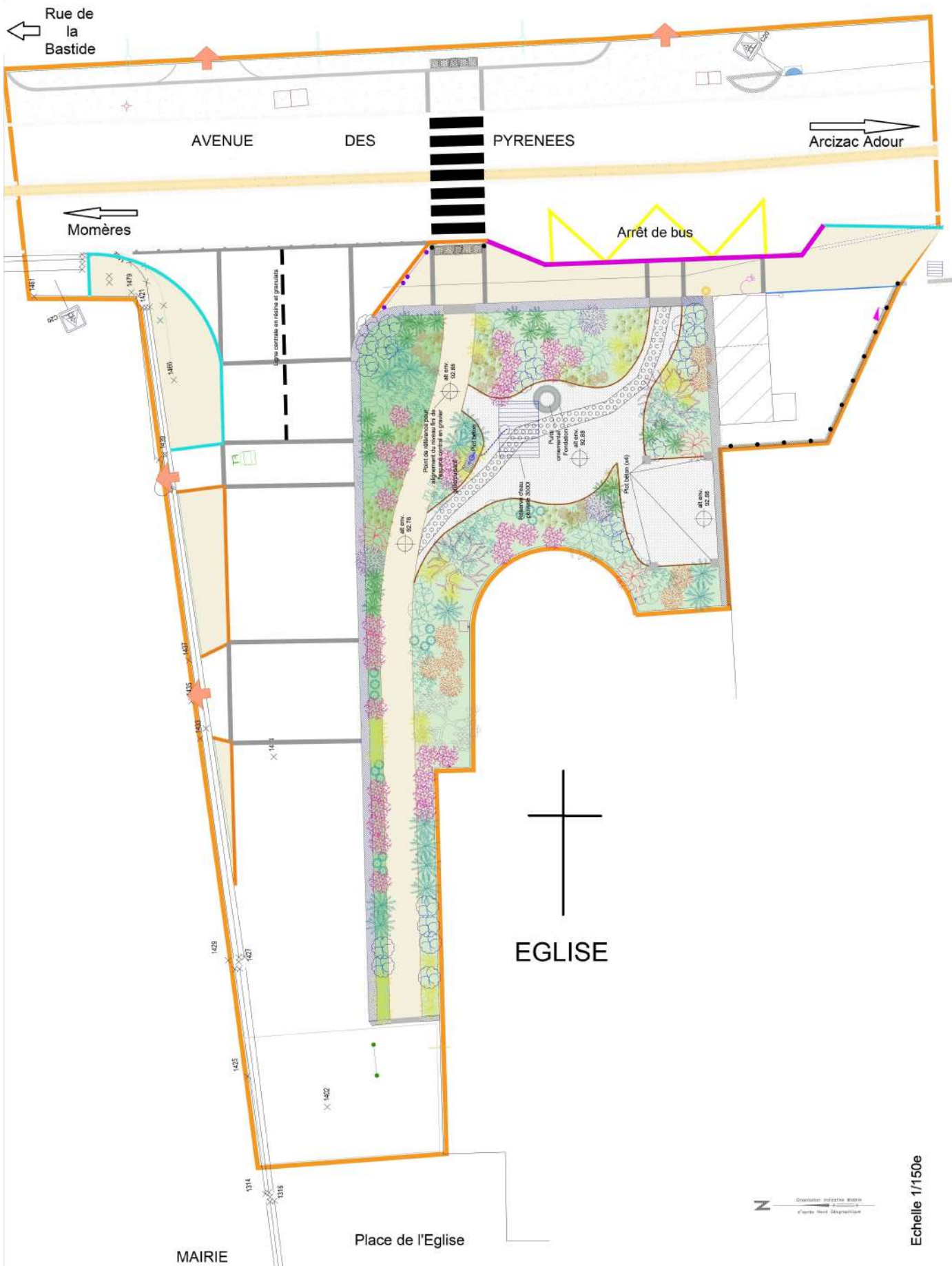
Dressé par SCP LARROZE-BREGLER
Géomètres-Experts Associés
Bureau principal :
11 impasse Ducos 65000 TARBES
Tel:05.62.93.32.19
Fax:05.62.93.72.81
Bureau secondaire :
6 Carrerot de Blazy 65300 LANNEMEZAN
Tel:05.62.98.05.68
Fax:05.62.93.72.21

contact65000@smtb-tu.com



Système de coordonnées planimétriques : Local
Système de coordonnées altimétriques : NGF (via GPS-TERIA)

TARBES	Le : 24 janvier 2024	1	Etat des lieux
TARBES	Le : 21 mars 2024	2	Projet
DOSSIER N°	T2023 125	FICHER :	2023125 STMARTIN PRO.dwg



Echelle 1/150e

Du côté des finances



4



SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES	
Achat matériel	10 000,00 €
Charges à caractère général	133 209,82 €
Charge de personnel	86 500,00 €
Charges de gestion courante	120 000,00 €
Reversement FNGIR	39 647,00 €
Excédent	634 833,75 €
Dotations aux provisions	3 000,00 €
Amortissement des investissements	13 638,69 €
Virement à l'investissement	684 821,13 €
TOTAL	1 725 650,39 €

RECETTES	
Remboursement CUI	0,00 €
Produits de services	300,00 €
Dotations et participation (Etat)	44 981,50 €
Impôts et taxes	179 514,66 €
Autres produits de gestion courante (loyers...)	60 000,00 €
Résultat reporté des ans précédents	1 424 400,85 €
Opération d'ordre	16 453,38 €
TOTAL	1 725 650,39 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES	
Immobilisation, achat de matériel	100 000,00 €
Mairie	50 000,00 €
Réseaux divers (ErDF, FT, EP...)	300 000,00 €
Terrains	100 000,00 €
Salle communale	10 000,00 €
Salle des fêtes	10 000,00 €
Accessibilité voirie (PAVE) r. Montaigu et Agriculture	200 000,00 €
Voie	30 000,00 €
Eglise	20 000,00 €
Cimetière	20 000,00 €
Ecole	10 000,00 €
Logements ancienne école	10 000,00 €
Logements mairie	30 000,00 €
Cautions logements	2 000,00 €
Reste à réaliser	0,00 €
Opération d'ordre	16 453,38 €
Remboursement des emprunts	0,00 €
TOTAL	908 453,38 €

RECETTES	
Subventions	42 000,00 €
Remboursement TVA+TA Excédent fonctionnement	14 731,63 €
Virement du budget fonctionnement	684 821,13 €
Solde année précédente reporté	151 261,93 €
Cautions logements	2 000,00 €
Opération d'ordre	13 638,69 €
Reste à réaliser	0,00 €
TOTAL	908 453,38 €

Budget prévisionnel 2024

Le budget enregistre les prévisions de dépenses et de recettes de l'année en cours.

Données financières, quelques chiffres-clés (1)

Taux de la taxe du Foncier Bâti de Saint-Martin, comparé à la moyenne des taux départementaux régionaux et nationaux :

	SAINT-MARTIN	Taux moyen communaux 2023 au niveau départemental	Taux moyen communaux 2023 au niveau régional	Taux moyen communaux 2023 au niveau national
Taxe Foncier Bâti	25,69 %	34,99 %	38,76 %	34,68 %

Montant de la dette

Dette	0,00 €
-------	---------------

La commune n'a aucun emprunt en cours.

Du côté des finances



5



DÉPENSES	
Charges à caractère général	36 249,51 €
Charges de personnel	47 392,56 €
Charges de gestion courante	85 054,45 €
Charges financières	0,00 €
Charge exceptionnelle	0,00 €
Reversement FNGIR	39 647,00 €
Amortissement des investissements	13 824,00 €
TOTAL	222 167,52 €

RECETTES		
Remboursement rémunération CUI		0,00 €
Produits de services		1 257,12 €
Dotations et participation (Etat)		49 772,03 €
Impôts locaux		100 956,00 €
Attribution compensation		47 235,68 €
Taxes	Déchets (Décharge Bécut)	38 858,11 €
	Séjour	931,72 €
	Additionnelle aux droits	0,00 €
	Autres fiscalité	22 879,59 €
Loyers	Logements, terrains, salle des fêtes...	75 633,30 €
Résultat n-1 reporté		
Produit exceptionnel		2,68 €
Opération d'ordres		10 824,00 €
TOTAL		348 350,23 €

Compte administratif 2023

Le compte administratif enregistre les dépenses et les recettes réellement effectuées durant l'année précédente.

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES	
Immobilisation, achat de matériel	0,00 €
Protection foudre église	12 288,78 €
Congélateur salle des fêtes	390,40 €
Extension réseau électrique	2 814,69 €
Bancs city-stade	817,20 €
Signalisation routière	391,63 €
Réfection plancher tribune église	1 470,34 €
Translation ancien cimetière	60 808,08 €
Amortissement des investissements	10 824,00 €
Remboursement caution	0,00 €
TOTAL	89 805,12 €

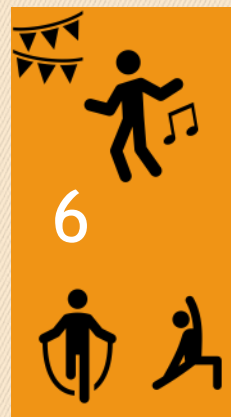
RECETTES		
Subventions d'investissement		91 012,13 €
Reste à réaliser		0,00 €
Caution reçue		0,00 €
Excédent n-1		109 664,75 €
Récupération TVA		18 687,83 €
Taxe aménagement		8 063,65 €
Amortissement des investissements		10 824,00 €
Remboursement extension réseau électrique		2 814,69 €
TOTAL		241 067,05 €

Données financières, quelques chiffres-clés (2)

Reste à charge pour le budget communal d'un élève au RPI Momères/Saint-Martin, uniquement pour le fonctionnement du SIVOM, hors investissement et entretien des bâtiments et des terrains de l'école :

	Montant/élève	Nbre d'élèves	Total
Participation budget communal	1 361,08 €	45	61 248,91 €

Du côté des associations



GYMNASTIQUE - DANSE EN LIGNE

L'Assemblée Générale du jeudi 27 juin a clôturé la 22e saison de la Section de Gymnastique Volontaire de Saint Martin.

Reprise des activités :

– mardi 10/09

gymnastique

(mardi/jeudi 19h-20h)

– lundi 07/10

danse en ligne

(lundi 18h30-20h).



Pour découvrir ces activités, deux cours vous sont offerts sans engagement.

Chloé continuera à dispenser les cours de gymnastique et Gigi les séances de danse en ligne.

Le sport, c'est la santé !

Alors venez nous retrouver !

Nouveau ! STAGE

Un stage gratuit d'initiation à la danse en ligne, animé par Gigi, aura lieu l'après-midi du **samedi 28 septembre 2024** à la salle des fêtes de Saint-Martin.

Les adhérent.e.s de la SGVSM ainsi que les habitant.e.s du village sont invités à y participer.

Venez nombreux et nombreuses pour passer un moment de convivialité à partir de 14h.

Renseignements : 05.62.45.35.80 / 07.86.70.91.53 (Gigi)

COMITÉ DES FÊTES

Le comité des fêtes remercie la Mairie pour le prêt de la salle des fêtes permettant l'organisation des événements, et celui de la salle communale pour les réunions mensuelles.

Ses membres remercient aussi les Saint-Martinois et Saint-Martinoises qui ont participé aux événements passés.

Le prochain gros événement à venir sera la fête du village, qui aura lieu les 8, 9 et 10 novembre 2024. Cette année encore, le comité des fêtes vous réserve quelques surprises et des nouveautés.

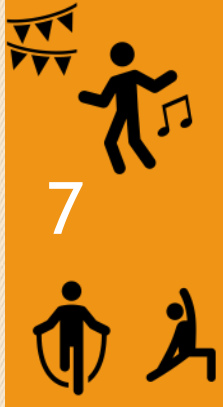
La présidente, Émilie Cumoules, tient aussi à remercier pour leur investissement l'ensemble du comité des fêtes et les jeunes conscrits : grâce à cela, il y a une belle cohésion et un esprit d'équipe !



Renseignements :

- sur Facebook « Comité des fêtes Saint-Martin 65360 »
- 06.22.81.97.38 (Émilie) /
- cdfsaintmartin65360@gmail.com

Du côté des associations



LA FÊTE DE VOISINS

DIMANCHE 02 JUIN - 12H

AUBERGE ESPAGNOLE
TOMBOLA ET PÉTANQUE



AG de la gym



Du côté des enfants...



8



La création d'une fresque à l'école

Le 4 avril 2024, les élèves ont peint une fresque avec l'artiste Maud Gambier. Cette fresque représente l'école et certaines valeurs qu'elle véhicule.



Organisés en petits groupes d'élèves, ils ont peint différentes parties de la fresque. Et chaque groupe a utilisé des techniques différentes : des pincesaux de plusieurs tailles, des éponges ou encore des brosses à dents ! Elle est désormais accrochée au mur du préau et tout le monde peut l'admirer



Du côté des enfants...



9



Le défi scolaire « Bien dans mes baskets ! »

L'école de Saint-Martin (classe de CM1-CM2) a participé au défi organisé par la Ligue contre le cancer pour l'année scolaire 2023-2024 sur le thème de l'activité physique.

À QUI S'ADRESSE LE DÉFI COLLECTIF DE CRÉATION ARTISTIQUE ?

Le défi est ouvert à toutes les classes des écoles publiques et privées, réparties selon trois cycles :

- 🎒 cycle 1 : maternelle ;
- 🎒 cycle 2 : CP, CE1 et CE2 ;
- 🎒 cycle 3 : CM1, CM2 et 6^e.

COMMENT RÉALISER LE PROJET ?

Le défi comporte deux étapes :

- 1 apporter aux élèves des notions sur la santé (le Comité départemental de la Ligue vous propose les outils et/ou les références nécessaires) ;
- 2 amener les enfants à la conception et à la réalisation d'une œuvre artistique collective, illustrant l'activité physique.

Ainsi, nous vous recommandons d'intégrer dans vos séquences de classe :

- 🎒 des activités permettant la découverte et la compréhension du thème de santé traité ;
- 🎒 des activités liées à la création artistique collective.

Toutes les formes de création sont acceptées :
dessins, affiches, jeux, chansons, poèmes, pièces de théâtre filmées, vidéos, montages, etc.



LES OBJECTIFS DU DÉFI

Il permettra de sensibiliser le jeune public à l'importance de pratiquer une activité physique quotidienne pour protéger sa santé, et lui apportant des connaissances et des réflexions sur :

- **LE RÔLE DE L'ACTIVITÉ PHYSIQUE** dans le développement de la vie (physiologie, anatomie du corps humain) ;
- **LA DÉFINITION ET LES REPRÉSENTATIONS DE L'ACTIVITÉ PHYSIQUE**, dans son sens le plus large (le jeu, les déplacements, les tâches quotidiennes, les activités récréatives, les sports, etc.) ;
- **L'IMPACT SUR NOTRE SANTÉ** (maladies cardiovasculaires, ostéoporose, diabète, obésité, immunité, mobilité, équilibre, hypercholestérolémie, cancers) ;
- **L'INTÉRÊT ET LES BIENFAITS D'UNE VIE ACTIVE SAINÉ** (comme vecteur de socialisation, de bien-être physique et de bien-être mental) ;
- **LA MODULATION DE L'ACTIVITÉ PHYSIQUE** en fonction de la croissance de l'enfant et de son état de santé ;
- **LE RÔLE D'UNE PRATIQUE RÉGULIÈRE** dans l'adoption de comportements favorables à la santé (habitudes de vie saines et durables, en lien avec l'alimentation, le sommeil) ;
- **LES LEVIERS D'ACTION** pour limiter les activités sédentaires (télévision, jeux vidéo, ordinateurs, etc.) qui limitent et contrecarrent les effets de l'activité physique et favorisent la sédentarité.



Les enfants ont fait une vidéo pour motiver les personnes à faire de l'activité physique.

Deux classes participaient et ont gagné 250 €.

Un très grand bravo aux enfants !

Cet argent permettra d'acheter du matériel de sport.

Source : <https://www.ligue-cancer.net/59-nord/actualites/defi-scolaire-bien-dans-mes-baskets>
(ci-contre: extrait du dépliant présentant le dispositif)

Du côté des habitants

10

Le téléphone et la conduite

Source: <http://www.securiteroutiere65.fr/>
(pdf: « Accidentologie au 2nd trim. 2024 »)

L'usage du téléphone au volant est trop souvent banalisé. Pourtant, il multiplie le risque d'accident par 3 en cas d'appel et par 23 en cas de lecture d'un SMS.

Au volant, restez vigilant !

RÉGLEMENTATION ET SANCTIONS :

L'usage d'un téléphone tenu en main en conduisant est formellement interdit (activation de toute fonction par le conducteur sur l'appareil qu'il tient en main).

Est également interdit, le port à l'oreille de tout dispositif susceptible d'émettre du son par le conducteur d'un véhicule en circulation, à l'exception des appareils électroniques correcteurs de surdité. Les oreillettes permettant de téléphoner ou d'écouter de la musique font partie de cette interdiction.

Attention : le véhicule momentanément arrêté sur une voie de circulation pour une cause autre qu'un événement de force majeure doit être regardé comme étant toujours en circulation

Ces différentes infractions (conduire avec un téléphone à la main ou en portant à l'oreille un dispositif audio de type écouteurs, oreillette ou casque) sont sanctionnées par :

- une amende forfaitaire de 135 € ;
- un retrait de 3 points du permis de conduire.

De plus, si un conducteur tient son téléphone en main en même temps qu'il commet une autre infraction, il risque la rétention immédiate de son permis de conduire, qui pourra être suivie d'une suspension administrative du permis de conduire pour une durée maximale de six mois.

CONDUIRE SANS TÉLÉPHONE :

LES SOLUTIONS

Activez

le mode silencieux ou le Mode conduite durant votre trajet



Passez-le :

confiez votre téléphone à un passager pendant votre trajet



Mettez-le hors de portée :
placez votre téléphone dans un endroit que vous ne pourrez pas atteindre en conduisant



Prévenez vos contacts
que vous ne serez pas joignable



Prévoyez une pause :
vous en profiterez pour vous détendre et pourrez prendre connaissance des messages reçus



Éteignez-le :
c'est un moyen radical pour résister à la tentation !



Du côté des habitants

11



FERMETURE DU RÉSEAU TÉLÉCOM CUIVRE

Préparez-vous dès maintenant
pour éviter une coupure de vos services Internet
et téléphonie fixe au plus tard début 2026 !



Vous êtes concerné.e même si vous n'avez qu'un téléphone fixe « normal ». Le changement aura lieu pour tout le monde.

Une grande page de l'histoire des télécommunications est en train de se tourner.

Pendant plus de cinquante ans, le réseau cuivre a accompagné les Français dans leurs communications. D'abord réservé à la téléphonie, il a ensuite permis la généralisation de l'Internet haut débit, grâce à l'ADSL. Arrivé en fin de vie, le réseau cuivre est amené à fermer et à être remplacé par la fibre optique (ou d'autres technologies pertinentes).

Les réseaux en fibre sont déployés massivement partout en France par les opérateurs et les collectivités locales dans le cadre du Plan gouvernemental « France Très Haut Débit ». L'objectif est de permettre de mieux répondre aux enjeux numériques d'aujourd'hui et de demain. Dans ce contexte, Orange (anciennement dénommé « France Télécom ») a annoncé unilatéralement dès 2019 sa volonté de fermer progressivement le réseau télécom cuivre, dont il est le propriétaire.

La fermeture du lot 3, dont la commune de Saint-Martin fait partie, est programmée par Orange à la fin janvier 2026.

Cette fermeture signifie que vous devez vous rapprocher de votre opérateur de téléphonie pour conserver votre téléphonie fixe et les éventuels services que vous utilisez au quotidien (appels téléphoniques, Internet, TV, VOD, *streaming*, services spéciaux, etc.) qui sont disponibles sur le réseau fibre dont le déploiement est en cours d'achèvement sur notre commune.

Mais n'attendez pas la fermeture du réseau cuivre : renseignez-vous dès maintenant !

Du côté des habitants



Un message de prévention d'ENEDIS en cas d'orage



S'inscrire à l'Université du Temps Libre de Tarbes et de la Bigorre

Vous avez toujours rêvé d'apprendre la langue des signes, le chinois, le grec ancien, le latin ou le russe? Vous regrettez d'avoir tout oublié en anglais, en occitan ou en espagnol?

Vous n'avez jamais osé vous inscrire à un atelier de géologie, de peinture sur bois, à un atelier d'écriture ou de théâtre ou même à une initiation à l'informatique? Vous êtes curieux de découvrir comment on peut analyser un film ou une bande dessinée?

Vous avez envie de partager vos coups de cœur dans un cercle de lecture ou d'en savoir plus sur l'histoire de Tarbes ou la géopolitique de l'Europe? Vous aimez la randonnée en montagne ou la marche nordique mais à plusieurs ?

Ou simplement vous vous ennuyez parfois un peu à la maison ?

Alors, sautez le pas et inscrivez-vous à l'université du Temps Libre en allant sur place à partir de la rentrée (Espace Jeanne-Larroque, 13 rue Blaise Castells, près du Foirail) ou en vous inscrivant dès maintenant par Internet sur <https://www.utl-tb.info/>.

Un bon plan cinéma avec les enfants pour l'été

Au Parvis à Ibos, durant tout l'été, est organisée une rétrospective de grands films d'animation du studio Ghibli (<https://www.parvis.net/cinema/special-studio-ghibli>). C'est l'occasion d'y aller en famille à un coût très intéressant (seulement 4€ la place, même pour les adultes). Nous vous conseillons tout particulièrement, si vous avez de jeunes enfants, *Arrietty*, *Mon voisin Totoro*, *Kiki la petite sorcière* et *Ponyo sur la falaise*. Les films sont en VO ou en VOSTFR, et certaines séances bénéficieront d'une présentation des films (par quelqu'un du village...).

Du côté des habitants

13

Opération Éclairage Public « Tête en LED »

Dans un souci d'économie d'énergie et afin d'accélérer la rénovation de l'éclairage public en technologie LED programmable, la commune avec la collaboration du SDE 65 (Syndicat Départemental d'Énergie) va procéder au remplacement de l'ensemble des lampes sur poteaux par des ampoule à LED (lampe à diode électroluminescente).



Avant rénovation

Luminaire sodium énergivore (70W à 150W)
Non conforme à la réglementation
« pollution lumineuse » (ULOR >20 %)



Après rénovation

Lampe LED connectée Puissance réduite (50W env.)
avec diminution de 80 %
en milieu de nuit

Cérémonie du 8 mai 1945



Au monument aux morts et à la stèle du Bécut
en présence d'une délégation de la commune de Soues

Pour recevoir le Saint-Martininfos seulement en pdf,
écrivez à smartincommunication@gmail.com

Le site du village sur
<https://mairie-saintmartin.com>



Du côté des habitants

Horaires d'ouverture au public
du secrétariat de mairie

lundi et vendredi 17h-18h30
Tél.: 05.62.45.98.73



14



Ne pas jeter ce
document
sur la voie publique

PANNEAUPOCKET

Cette application mobile permet aux collectivités de transmettre en temps réel des alertes, actualités officielles locales et messages de prévention.

Actuellement,
à Saint-Martin,
il y a **86**
smartphones
ou tablettes
qui possèdent
l'application
**Panneau
Pocket** dans
leurs favoris.
Cela
représente
seulement
l'équivalent de
42 % des
foyers de la
commune.
Alors
n'attendez
plus,
**téléchargez
l'application !**



TÉLÉCHARGEZ GRATUITEMENT VOTRE APPLICATION PANNEAUPOCKET

Recevez les alertes et les informations de votre commune
en 4 CLICS

1

Ouvrez votre application Play Store, App Store ou AppGallery sur votre
téléphone ou sur votre tablette



2

Tapez "PanneauPocket" dans la barre de recherche en haut de l'écran ou
en bas à droite grâce à la loupe (selon les téléphones).

3

Le logo de PanneauPocket apparaît à côté de l'application PanneauPocket
en tête de liste. Cliquez sur "Installer" ou "Obtenir".

4

Il ne vous reste plus qu'à cliquer sur le  à côté du nom de votre
commune. Vous recevrez les notifications de son actualité en temps réel.

Félicitations, vous venez d'installer PanneauPocket sur votre téléphone ou votre tablette !
L'application est sans publicité, gratuite et sans récolte de donnée personnelle.

Retrouvez également toutes les infos et alertes depuis un ordinateur sur
app.panneaupocket.com

BONNE UTILISATION !

L'application est gratuite, si votre téléphone vous demande de rentrer une carte bleue, cliquez sur "passez cette étape".

© PanneauPocket